



L'autorité territoriale

L'autorité Territoriale

Qui est-elle ?

Le Maire ou le Président

Que fait-il ?

Il est chargé de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité.

- Définit la politique de prévention
- Contrôle le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Désigne les assistants de prévention et ACFI (décret 85-603 modifié du 10 juin 1985)
- Elabore le document unique d'évaluation des risques

⇒ décret du 5 nov. 2001

Quels sont ses moyens ?

- Tous les pouvoirs pour définir et mettre en place une politique de prévention
- Une organisation spécifique de sa collectivité constituée de différents acteurs sur lesquels il peut s'appuyer
- Les rapports d'organismes extérieurs (CDG, médecine préventive, ...)